

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DÉCISION de versement d'une aide à la transformation numérique - LUX/AILES

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le règlement n°2023-0263 de la commission du 22 décembre 2023 relatif à l'approbation des articles 207 et 208 du budget sur le fonctionnement de l'ensemble du budget des aides de secours.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L352-2, et L352-9.

Vu le règlement relatif à l'aide à la transformation numérique adopté par décision n°2023-0263 de la commission du 22 décembre 2023 portant sur l'adaptation du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises aux entreprises de moins de 50 salariés.

Vu la délibération n°774 du 28 décembre 2023 portant sur l'adaptation du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises aux entreprises de moins de 50 salariés, et l'annexe n°1 à la délibération n°774 du 28 décembre 2023 portant sur l'adaptation du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises aux entreprises de moins de 50 salariés.

Vu la demande d'aide à la transformation numérique déposée par l'entreprise LUX/AILES le 28 décembre 2023.

Vu l'avis simple de la commission mis en place du 5 février 2024.

CONSIDÉRANT que la société LUX/AILES a soumis un projet de transformation numérique, et notamment de mise en place d'un système d'information de gestion des ressources humaines, et que ce projet est d'intérêt général pour la collectivité.

CONSIDÉRANT que la société LUX/AILES a soumis un projet de transformation numérique, et notamment de mise en place d'un système d'information de gestion des ressources humaines, et que ce projet est d'intérêt général pour la collectivité.

CONSIDÉRANT que la société LUX/AILES a soumis un projet de transformation numérique, et notamment de mise en place d'un système d'information de gestion des ressources humaines, et que ce projet est d'intérêt général pour la collectivité.

CONSIDÉRANT que la société LUX/AILES a soumis un projet de transformation numérique, et notamment de mise en place d'un système d'information de gestion des ressources humaines, et que ce projet est d'intérêt général pour la collectivité.

Il est décidé :

Il est décidé de verser à l'entreprise LUX/AILES, une aide de 20 000 € HT, soit 24 000 € TTC, pour la mise en place d'un système d'information de gestion des ressources humaines, et pour la mise en place d'un système d'information de gestion des ressources humaines.

DÉCISION

Décision de versement d'une aide à la transformation numérique - LUX and AILES

1 DOCUMENT - Publié le 7 Mars 2024



DEC_ECO_25034_AIDE_TRANSFORMATION_NUMERIQUE_LUX_AILES.pdf
(.pdf, 48,2 Ko)



TÉLÉCHARGER